

## Procès verbal des délibérations

### Séance du 20 Octobre 2017

L' an 2017 et le 20 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. NOVELLI Hervé Maire

**Présents** : M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes : BACLE Véronique, BRABAN Françoise, DE BECDELIEVRE Charlotte, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM : AUBERT Michel, DELANNOY Alcyme, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François, MARTEGOUTTE Etienne

**Excusés** : Mme CASTERMAN Peggy, procuration à Mme JARDIN Frédérique  
M. BOUE Bruno, procuration à M. AUBERT Michel  
Mme DE CROUTTE Marie-Ange, procuration à M. MARTEGOUTTE Etienne

**Absents** :

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 13/10/2017

**Date d'affichage** : 13/10/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon  
le : 27/10/2017

et publication ou notification  
du : 27/10/2017

**A été nommé (e) secrétaire** : M. DELANNOY Alcyme

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

- 2017-10-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017
- 2017-10-02 - Décisions prises par délégation
- 2017-10-03 - Subvention à l'association La Teinturerie
- 2017-10-04 - Subvention à l'association "Comité des fêtes"
- 2017-10-05 - Acquisition de parcelle Val touraine Habitat pour la réalisation d'une cuve incendie
- 2017-10-06 - Acquisition de terrain à l'euro symbolique
- 2017-10-07 - Convention de prestations de services avec la CCTVV
- 2017-10-08 - Convention d'installation d'une borne de charge pour véhicules électriques
- 2017-10-09 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable

#### **Présentation des chiffres comptables du camping et des projets à venir :**

Résultats financiers	2015 = -13 000
	2016 = - 2 000
	2017 = 0

M. et Mme DAVID ont su rééquilibrer les résultats financiers après deux ans de gestion. L'installation de "Coco Sweet" a permis de toucher une autre clientèle. Cependant, le manque de piscine sur le camping pour la clientèle reste un point négatif même si les entrées à la piscine municipale sont offertes aux campeurs.

Les projets à venir :

installation d'une piscine sur le camping

installation de 4 mobil-homes avec piscine individuelle, tel est le cas à Bréhémont (concept de location original et unique en France)

Les installations seront conformes aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet. M. et Mme DAVID ont déposé un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental pour un investissement global de 110 000.00€ HT.

réf : 2017-10-01

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-10-02

- DIA 2017/0033 : un bâtiment et terrains cadastrés C 697, C 701, C 703, C 704, C 705, C 991 et C 994 d'une superficie totale de 306 m<sup>2</sup>, situés 22 rue des Gaulthiers
- DIA 2017/0034 : bâtiments et terrain cadastrés AB 221 d'une superficie totale de 573 m<sup>2</sup>, situés 6 rue des Quinconces
- DIA 2017/0035 : bâtiments et terrain cadastrés AC 465 d'une superficie totale de 3584 m<sup>2</sup>, situés 5 rue de la Lisière
- DIA 2017/0036 : bâtiments et terrains cadastrés AC 260, AC 481 et AC 483 d'une superficie totale de 1484 m<sup>2</sup>, situés 28b route de Loudun

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-10-03

Le 14 juillet dernier, les restaurateurs se sont réunis pour organiser une manifestation commune. Après quelques réunions de préparation avec la municipalité, c'est l'association La Teinturerie qui s'est chargée de l'organisation et porte ce projet. La commune s'est engagée à verser une subvention d'équilibre de 800€ après une participation financière des restaurateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention de 800€ à l'association "La Teinturerie"
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

*Cette manifestation a été un succès. Si elle doit être reconduite, la participation des restaurateurs devra être significative.*

réf : 2017-10-04

Dans le cadre du festival de musique, M. Boyer a demandé une subvention d'équilibre de 1500€. Cette manifestation est portée par l'association "comité des fêtes". Cette somme sera déduite des dépenses imprévues de fonctionnement.

*Le festival de musique touche une bonne clientèle. Cependant, les comptes présentés en mairie pour une demande de subvention doivent être réputés sincères et véritables. Le Conseil Municipal demande à l'association "Comité des fêtes" de fournir les justificatifs réels des dépenses et recettes de cette manifestation.*

Aussi, dans le cadre du festival du cinéma chinois, la commune prévoit une somme pour l'organisation de la journée qui s'est déroulée le 19 août dernier. L'année passée, la commune avait participé financièrement en réglant directement les factures concernant l'ouverture et la clôture du festival, au compte 6232. Lors de l'élaboration du budget 2017, cette somme de 1500€ a été affectée au même compte. Cependant, le Comité des fêtes, ayant porté le projet dans sa totalité cette année, a réglé la

totalité des sommes facturées. Il convient donc de faire un virement du compte 6232-fêtes et cérémonies vers le compte 6574-subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retirer la demande de subvention de 1500€ à l'association "Comité des fêtes" dans le cadre du festival de musique dans l'attente d'obtenir les chiffres réels de la manifestation 2017
- de verser une subvention de 1500€ à l'association "comité des fêtes" dans le cadre du festival du cinéma chinois
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-10-05

Dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD de RICHELIEU, il est nécessaire de mettre en place une cuve enterrée destinée à la défense incendie.

VAL TOURAINE HABITAT est propriétaire d'un terrain d'une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup> situé entre le n° 13 et le n° 15 rue de la remise aux Cailles, qui conviendrait à cet usage. Ce terrain serait détaché de la parcelle D n° 291.

La société TAE a été retenue pour procéder à la fourniture et à la pose d'une cuve enterrée de 60 m<sup>3</sup> consacrée à la défense incendie pour un montant de 38 604 € TTC. Les travaux seront réalisés avant la réception du nouvel EHPAD pour permettre à celui-ci d'être en conformité au regard des règles de sécurité incendie.

Le coût des travaux sera intégralement pris en charge par l'EHPAD de RICHELIEU.

Par ailleurs, la Commune, dans un courrier du 28 juin 2017, a accepté la rétrocession de cet équipement à l'euro symbolique, ainsi que la prise en charge des frais de géomètre et d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- la réalisation des travaux de la cuve à incendie nécessaire à l'EHPAD de RICHELIEU
- l'acquisition de la parcelle appartenant à Val Touraine Habitat à l'euro symbolique
- de signer la convention de financement avec l'EHPAD de RICHELIEU et Val Touraine Habitat
- de signer l'acte de cession avec Val Touraine Habitat et tous documents nécessaires à la bonne exécution du projet
- et autorise Monsieur le Maire à inscrire les sommes nécessaires au budget

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

*Monsieur le Maire ajoute que la situation financière a été rétablie et présente un excédent de 300000€. La remise des clés du nouvel établissement est prévue début mars 2018. Le déménagement aura lieu vers le 15 mars. L'inauguration pourrait être envisagée fin mars 2018.*

*L'EHPAD actuel a été estimé par le service des domaines à hauteur de 1€ pour le bâtiment principal et 213 000€ pour l'annexe.*

réf : 2017-10-06

Le propriétaire de l'habitation 45 route de Loudun souhaite réaliser une clôture côté chemin des greletteries. Une emprise est prévue sur ce chemin afin de l'élargir. Le propriétaire accepte de céder une partie de sa parcelle pour l'élargissement du chemin, soit environ 1m d'élargissement.

La commune prendrait en charge les frais d'actes et de géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition d'une portion de parcelle à l'euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition ;
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les sommes nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-10-07

Une convention de prestations de services avait été passée entre la CCPR et la commune de Richelieu pour la réalisation de petits travaux techniques et d'entretien, à savoir

- installation et renouvellement de supports signalétiques
- installation, déplacement et/ou rangement de matériel communautaire
- petits travaux VRD
- petits travaux divers sur des bâtiments communautaires
- entretien, dépannage ou réparations sur des biens communautaires.

Il convient de passer une nouvelle convention, aux mêmes conditions qu'avec la CCPR mais avec la CCTVV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la convention présentée en séance ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-10-08

Lors du vote du budget 2017, le conseil municipal avait décidé l'installation d'une borne de charge pour véhicules électriques. Le devis reçu du SIEIL s'élève à 16 540.98€ HT, subventionné à hauteur de 80%. Le reste à charge pour la commune s'élève à 3 308.20€ HT.

Une demande de financement a également été demandée auprès du crédit agricole de Richelieu, qui pourrait prendre en charge jusqu'à 50% du reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'installation d'une borne de charge pour véhicules électriques sur la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le SIEIL ;
- valide la demande de financement auprès du crédit agricole ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

*Monsieur le Maire précise que l'installation de la borne électrique ne doit pas dénaturer le centre historique et doit être proche du centre-ville. Il propose que celle-ci soit installée rue de Loudun, sur la place de parking proche du magasin de chaussures, sous les arbres, à proximité de l'office de tourisme. Cette proposition sera faite à l'architecte des bâtiments de France.*

*Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il souhaite supprimer l'aire de stationnement des camping-cars le long des promenades. Des élus souhaitent qu'un autre endroit soit envisagé. Monsieur le Maire ajoute que M. et Mme DAVID font beaucoup d'effort pour rendre le camping attractif et souhaitent que les camping-cars stationnent davantage sur le camping.*

réf : 2017-10-09

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable par le SIAEP, pour l'exercice 2016 et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie. Il peut également être adressé par mail.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

-ordures ménagères :

La commune a reçu un courrier du SMICTOM qui, après avoir réalisé une étude avec le cabinet Inddigo, s'est prononcé favorablement pour les principes suivants :

- généralisation de la conteneurisation des ordures ménagères avec mise en place de bacs roulants
- collecte en benne bi-compartmentée des ordures ménagères et des emballages
- mise en place de points de présentation / points de regroupements pour les cas spécifiques

- généralisation de la collecte en apport volontaire des papiers
- éventuellement suppression des collectes estivales

Une réunion de travail a eu lieu à la mairie de Richelieu afin de présenter ces nouvelles mesures préconisées par la CRAM (restrictions d'aptitude et maladie professionnelle des agents de collecte).

Le Conseil Municipal de Richelieu ne souhaite pas voir de bacs sur les trottoirs de la ville, qui seront très certainement entreposés en continue. De plus, la manipulation des bacs entraînera un allongement de la durée des collectes et ainsi une hausse de facturation de 20% pour les riverains. Ces dispositions ne sont pas tolérables dans une ville historique. L'architecte des bâtiments est contre cette conteneurisation en centre ville. La solution possible est l'enfouissement mais il est très coûteux. Monsieur le Maire saisira le SMICTOM avant la date d'échéance.

-signalétique des commerces :

Monsieur le Maire a reçu Mme Marie-France Barbot pour évoquer les problématiques de la signalétique des commerces, suite à une pétition lancée par les commerçants en date du 22 mai 2017. Un groupe de travail technique a été créé au sein des agents de la ville pour faire un état des lieux de la signalétique et réaliser un premier nettoyage en supprimant, déplaçant ce qui doit l'être et ajouter des panneaux selon la réglementation en vigueur. Le Conseil Municipal souhaite travailler en trois phases sur la signalétique :

- signalisation routière
- signalisation des rues
- signalisation des commerces

Un point de regroupement de la signalétique "commerces" est envisagé. Le Conseil Municipal propose que l'ADAC ou le STA soit saisi pour une harmonisation de la signalétique.

Le groupe de travail d'élus créé est le suivant : E. Martegoutte, F. Jardin, C. de Becdelièvre, E. Fasilleau, J-C Garnier, V. Bacle, F. Braban, L. Leclerc

-gendarmerie :

Le ministre a signé la convention lançant la construction de la future gendarmerie à Richelieu. Celle-ci sera construite rue Fontaine Mademoiselle, avec 9 logements pour être dotés de 9 gendarmes. Le poste de commandement de gendarmerie sera basé à Richelieu, regroupé avec l'Ile Bouchard.

-église :

Monsieur le Maire est ravi du résultat des travaux de l'Eglise satisfaisant également la population richelaise.

Montant HT des travaux : 572 968.77 € HT

Subvention de la DRAC : 279 716.42 €

Subvention du C. départemental : 150 000.00 €

Monsieur le Maire informe que la date d'inauguration de l'église n'est pas encore connue et qu'il y aura une bénédiction de l'église lors de cette journée.

-Etude de paysage des étudiants de l'INSA : à disposition à la mairie

- L'association "Le Souvenir Français" a décidé d'élargir l'aire de responsabilité du comité de Richelieu aux 43 communes du nouveau canton de Sainte-Maure-de-Touraine. Mme Michèle Martin devient présidente du nouveau comité cantonal.

-repas des anciens combattants :

- 11/11 : pavoisement de la Grande Rue et repas (présence de Lydia Leclerc et Etienne Martegoutte)
- 05/12 : pavoisement de la Grande Rue car la cérémonie aura lieu à Richelieu et repas (présence d'Alain Grollaud)

Fin de séance : 20h45

En mairie, le 26/10/2017  
Le Maire



Hervé NOVELLI